



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 17-300720

Vente parcelle communale constructible cadastrée AI 575
sise à la rue des Cyprès au lotissement des Eucalyptus /
Modification du nom du preneur

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a
été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le
24 JUILLET 2020 et que le nombre de membres en exercice étant de
29, le nombre de présent(s) est de : 28

Absent (s) : 01.

Procuration (s) : 00

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : **Victorien JUSTINE**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement
délibérer

LE MAIRE

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TRENTE JUILLET

DEUX MILLE VINGT

L'an deux mille vingt le TRENTE JUILLET à DIX
SEPT HEURES le Conseil Municipal de La Plaine des
Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est
assemblé au lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire - Sabine
IGOUFFE 1^{re} adjointe - Jean Yves FAUSTIN 2nd
adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe -
Joan DORO 4^{ème} adjoint - Gina DAUJEAU 5^{ème}
adjointe - Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint -
Marie-Hélène THIBURCE 7^{ème} adjointe - François
FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint - Sonia
ALBURY conseillère municipale - Frédéric AZOR
conseiller municipal - Micheline CLAIN conseillère
municipale - Erick BOYER conseiller municipal -
Sabrina HIOARAU conseillère municipale - Alain
RIVIERE conseiller municipal - Lucay
CHEVALIER conseiller municipal - Marie-Lourdes
VÉLIA conseillère municipale - Mickaël PAYET
conseiller municipal - Sandra GRONDIN conseillère
- Elisabeth BACNY conseillère municipale -
Victorien JUSTINE conseiller municipal - Sophie
ARZAL conseillère municipale - Mélissa MOGAJIA
conseillère municipale - Yannick BOYER conseiller
municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale -
Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal -
Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves
VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY
conseiller municipal

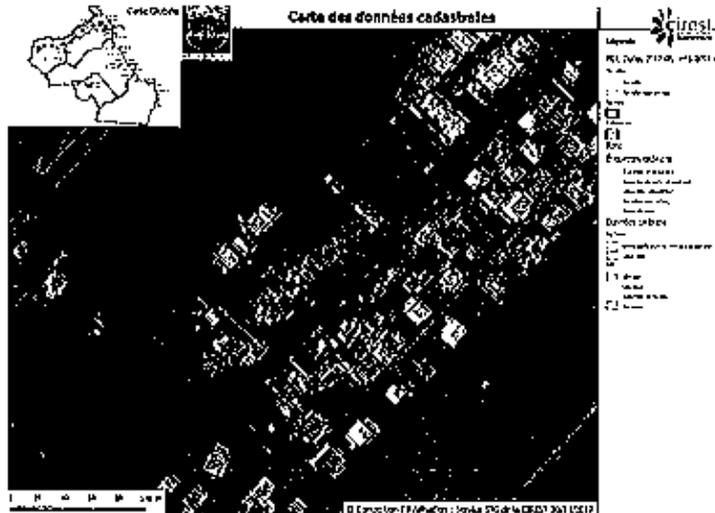
PROCURATION(S)

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200730-DCM17-300720-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

Affaire 17-300720

Vente parcelle communale constructible cadastrée AI 575 sise à la rue des Cyprès au lotissement des Eucalyptus / Modification du nom du preneur

Pour rappel, le Conseil Municipal avait antérieurement validé par délibération N° 28-141217 en date du 14 décembre 2017, la cession de la parcelle AI 575 à Madame HOARAU Léa et Monsieur GRONDIN David, au prix de 55 000 €, hors frais notariaux. Par courrier en date du 14 mai 2020, Madame HOARAU Léa nous informe qu'elle souhaite faire l'acquisition seule pour des raisons personnelles.



En rouge, le terrain concerné par le projet de cession

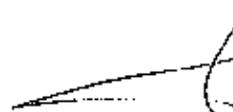
Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la demande de Mme HOARAU et de ne consentir la vente qu'à son profit. L'acquéreur peut se faire subroger dans l'acquisition définitive par un tiers, personne physique ou société civile immobilière. Les autres conditions restent inchangées. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil Municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ

VALIDE la cession du terrain référencé AI 575 d'une surface de 457 m² au profit de **Madame HOARAU Léa**, aux mêmes conditions visées par la délibération N° 28 -141217,
AUTORISE le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et out signé les membres présents

Pour copie conforme,

Maire,


Robin PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200730-DCM17-300720-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

LEA HOARAU
71 CHEMIN MA PENSEE
97412 BRAS PANON

TEL : 0639259081

Mai : lea.horau@cc-reunion.fr

Objet : Demande achat de terrain

À St Denis, le 14/05/2020



A l'attention de M. Le Maire
Mairie de la Plaine des Palmistes

230 Rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes

Monsieur,

Par ce présent courrier, je sollicite votre bienveillance afin de me permettre d'acquérir le terrain situé à Rue des Cyprès cadastré A1575 au prix de 55 000 euros suite à l'accord du Conseil Municipal du 14/12/2017.

Je reste fortement intéressée pour investir dans la belle région de la Plaine des Palmistes. La première demande était avec M. GRONDIN David et je souhaite maintenant faire l'acquisition seule. Ma motivation est encore très forte pour acquérir ce terrain et des circonstances personnelles ont malheureusement retardé le projet.

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande une nouvelle fois et espère à nouveau obtenir un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

LEA HOARAU



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200730-DCM17-300720-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL, DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,
EN DATE DU QUATORZE DÉCEMBRE

DEUX MILLE DIX-SEPT

Affaire n°28-141217 : Mutation foncière au lieu-dit lotissement
les Eucalyptus / Vente parcelle communale constructible
cadastrée AI 575

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 07 décembre 2017 et que le nombre
de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est
de : 19

Procuration (s) : 01

Absent (s) : 09

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : Priscilla ALQUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement
délibérer


LE MAIRE
Marc Luc BOYER

L'an deux mille dix-sept le quatorze décembre à
quinze heures trente le Conseil Municipal de La
Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur
le Maire s'est rassemblé au lieu habituel de ses séances
sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel
JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint -
Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Geville LAN
YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème}
adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle
GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT
8^{ème} adjoint - Victorin LÉGER conseiller municipal -
André GONTHIER conseiller municipal - René
HOAREAU conseiller municipal - Jean Noël
ROBERT conseiller municipal - Jasmine
JACQUEMART conseillère municipale - Marie
Josée DUJOUX conseillère municipale - Ghislaine
DORO conseillère municipale - Priscilla
ALQUETTE conseillère municipale - Éric BOYER
conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller
municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Marie Lucie VITRY conseillère
municipale - Didier DEURWEILHER conseiller
municipal - Aliette ROLLAND conseillère
municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal -
Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc
SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle
DELATRE conseillère municipale - Toussaint
GRONDIN conseiller municipal - Mélissa
MOGALIA conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Sylvie DE ALMEIDA
SANTOS 4^{ème} adjointe à Daniel JEAN-BAPTISTE
dit PARNY 1^{er} adjoint.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20171214-DCM28-141217-
DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200730-DCM17-300720-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ :

- **ABROGE** la délibération N° 08-260215 du 26 février 2015,
- **PROCEDE** à la validation de la cession du terrain référencé AI 575 d'une surface de 457 m², aux conditions susénumérées,
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

(Pièces jointes : Lettre de Madame HOAREAU Léa et Monsieur GRONDIN David en date du 17 novembre 2017 - Extrait du plan communal - Avis du domaine sur la valeur vénale - DCM n°08-260215 - Courrier du Maire en date du 24 mai 2017)

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
LE MAIRE



Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20171214-DCM28-141217-
DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200730-DCM17-300720-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

Affaire 28-

Léa HOARAU et David GRONDIN
20 Résidence Latania
97600 MAMOUZOU
Tel : 0619259083
Mail : lea.horau@cs-reunion.fr

A Cavan, le 17/11/2017



Objet : Demande achat de terrain

A l'attention de M. le Maire
Mairie de la Plaine des Palmistes
290 Rue de la République
07491 La Plaine des Palmistes

Monsieur,

Par ce courrier, nous sollicitons votre bienveillance afin de nous permettre d'acquérir le terrain situé à Rue des Cyprès cadastré Af 575 au prix de 55 000 euros.

Nous résidons actuellement sur Mayotte et souhaitons fortement investir à la Plaine des Palmistes. Fort conscient de la difficulté d'acquérir du foncier sur l'île de la Réunion, nous ne souhaitons pas attendre notre mutation à court terme (1 ou 2 ans) pour devenir propriétaire.

Cette acquisition nous permettra d'y construire un logement dans un environnement calme et paisible situé dans la « fraîcheur des hauts ».

Nous espérons que ce courrier retiendra toute votre attention et que nous obtiendrons un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

LEA HOARAU et DAVID GRONDIN

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20171214-DCM2B-141217-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

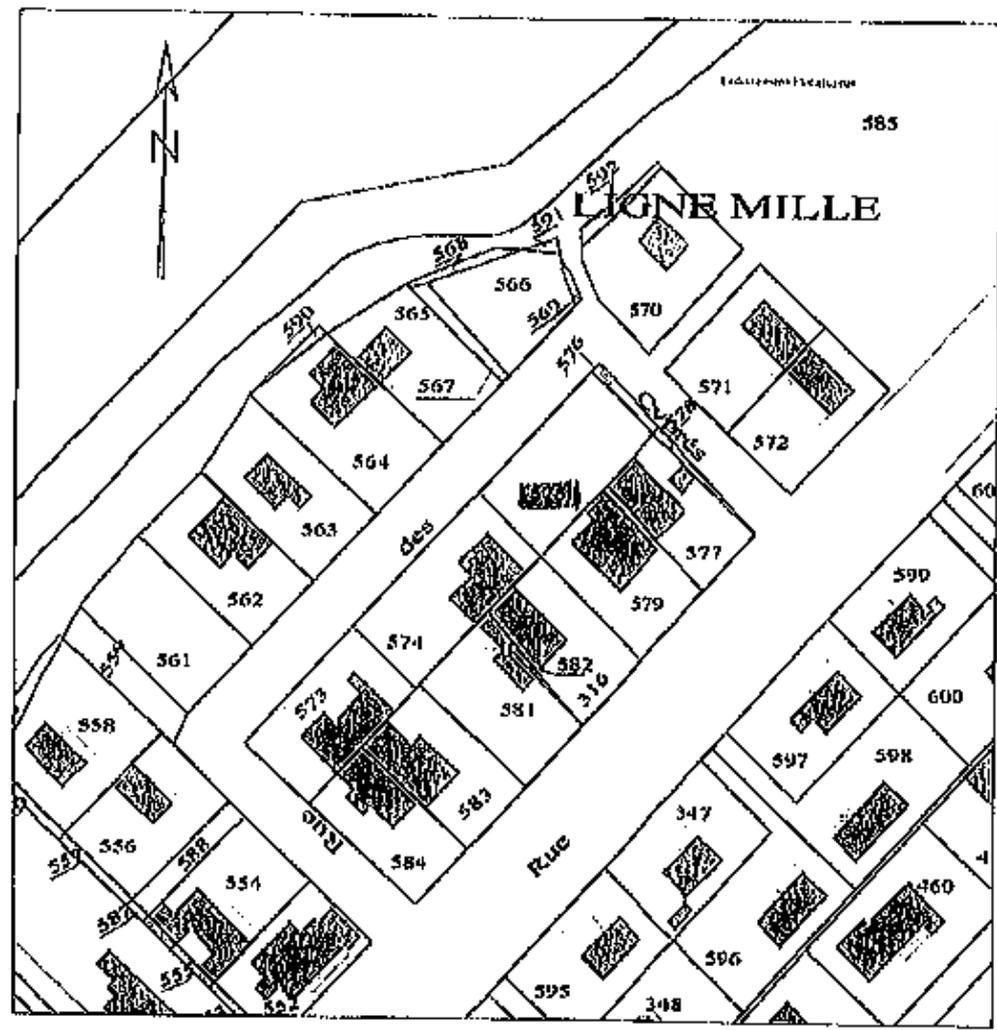
Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200730-DCM17-300720-DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

DEPARTEMENT
COMMUNE
LA PLAINES DES PALMISTES (15-02-17)

MAIRIE
SERVICE DU PLAN

<Convexe>
Section: A.I
Echelle: 1/1000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT
Cachet

Extrait certifié conforme
au plan communal
à la date ci-dessous

A ...
le 11/02/2017
Signature

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20171214-DCM26-141217-
DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200730-DCM17-300720-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020



N° 7300-6D
(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION
 Pôle Gestion publique
 Service : Relations Communales
 Adresse : 7 Avenue André Malraux
 97 703 SAINT DENIS Messag CEDEX 9

PLAINE DES PALMIERS

Affaire suivie par : LUAN SAVIRAYE
 Téléphone : 0262 94 05 60
 Courriel : luan.saviraye@drf.finances.gouv.fr
 Tél. : N° Vert : 1657-4661126

Lr 13/11/2017

Le Directeur Régional des Finances Publiques de
LA REUNION

Maire de La Plaine des Palmistes

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : A10575
 ADRESSE DU BIEN : COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMIERS
 VALEUR VÉNALE : 55 000 €

1 - SERVICE CONSULTANT	Mairie de La Plaine des Palmistes
<i>Affaire suivie par :</i>	<i>MME Delphine DJOUX</i>
2 - Date de consultation	: 04/10/2017
Date de réception	: 23/10/2017
Date de visite	: Fait au bureau d'actualisation d'un avis de 2014
Date de constitution du dossier « en état »	: 23/10/2017

~~CONFIDENTIEL - À DESTINATION DES SEULES PERSONNES MENTIONNÉES EN HAUT DE LA PAGE~~

Cession

~~CONFIDENTIEL - À DESTINATION DES SEULES PERSONNES MENTIONNÉES EN HAUT DE LA PAGE~~

Référence cadastrale : A10575

Description du bien : Parcelle d'une contenance de 457 m² constituant un terrain à bâtir

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20171214-DCM28-t41217- DE Date de télétransmission : 19/12/2017 Date de réception préfecture : 19/12/2017

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20200730-DCM17-300720- DE Date de télétransmission : 05/08/2020 Date de réception préfecture : 05/08/2020

- nom du propriétaire : Commune de La Plaine des Palmistes

- situation d'occupation : Libre

R.O.S. / P.L.U. : UC

P.P.R. : B3

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.

La valeur vénale du bien est estimée à 55 000 €

Marge d'appréciation de 10 %

Un an

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de tanettes et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale nominale. Une nouvelle consultation du Ordonne serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques et par délégation,

L'évaluateur



Lilian SAVIRAY

Inspecteur des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a été effectué au service "Mobilier" de la Direction d'expertise et de recensement, prévu par la loi n° 78-17 relative à l'information, au 10/08/2017, à 10h00. L'avis de recensement est par conséquent en vigueur.
Direction Générale des Finances Publiques.

974-219740065-20171214-DCM28-141217-DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200730-DCM17-300720-DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020



Affaire n°18-260115 :

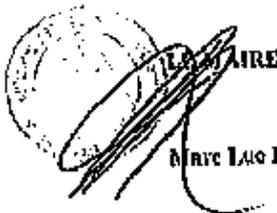
Mutation foncière / Vente parcelles communales AI 373 situées à la rue des Cyprès à Monsieur POMPÉE Fabrice

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 20 février 2015 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présents est de : 24

Absents : 4

Procurations : 1

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


Maire
Marc Luc BOYER

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
VINGT SIX FÉVRIER DEUX MILLE QUINZE**

L'an deux mille quinze le vingt-six février à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes étant convoqué par Monsieur le Maire s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie PICARD 4^{ème} adjointe - Didier DEURWELLHER 5^{ème} adjoint - Jacques GUERIN 7^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 8^{ème} adjointe - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Joasmine JACQUEMART conseillère municipale - Benoît ROBERT conseiller municipal - Yves PLANTE conseiller municipal - Marie Josée DJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - ALOUETTE conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Éric BOYER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUPE conseillère municipale.

ABSENTS : Alette ROLLAND 6^{ème} adjointe - Georges GIRAUD conseiller municipal - Josée DELATRE conseillère municipale - Youssaint GRONDIN conseiller municipal -

PROCURATION : Emmanuelle GONTHIER conseillère municipale à Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200730-DCM17-300720-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception en préfecture : 05/08/2020

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200730-DCM17-300720-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

Affaire n°08.260216.1

Mutation foncière / Vente parcelles communales AI 575 sise à la rue des Cyprès à Monsieur POMPÉE Fabrice

Par courrier en date du 05 janvier 2015, Monsieur POMPÉE Fabrice a sollicité la Commune pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située à la rue des Cyprès dans le secteur du lotissement des Eucalyptus, référencée AI 575 pour une surface de 457 m².

A ce titre, la Ville a sollicité l'avis des Domaines qui ont estimé le bien à 55 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la vente de la parcelle référencée AI 575 à 55 000 €. Les frais notariaux restant à la charge de l'acquéreur.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'Unanimité, l'absent au moment du vote (Le maire)

- **APPROUVE** la cession du terrain de 457 m² référencé AI 575 au prix des Domaines à 55 000 €, hors frais notariaux.
- **AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

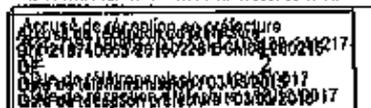
Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



LE MAIRE

Marc-Luis BOYER



République Française



LA PLAINE DES PALMISTES

DIVISION
Aménagement du Territoire
et Equipement Publiques
(D.A.T.E.P.)

Gestion Foncière

Dossier suivi par : Demadette WEIMANT
Tél : 0262 51 49 10 / Fax : 0262 51 37 65
N°Réf : 9581 - 2017-D.A.T.E.P./JMA/DD/BW
V/Réf :

LR + AR

Objet : Demande d'achat de la parcelle A1 N° 575.

Monsieur,

Par courrier en date du 05 janvier 2015 vous avez sollicité la Collectivité pour l'acquisition de la parcelle référencée A1 N° 575 située à la rue des Cyprès. Par délibération du conseil municipal le 26 février 2015 votre demande a été validée.

Un courrier a été envoyé à l'Office Notarial pour la préparation du projet d'acte.

A ce jour mes services sont toujours dans l'attente de votre réponse pour la suite à donner au dossier.

Aussi, je vous demanderai de bien vouloir me faire savoir si vous êtes toujours intéressé par cet achat. Sans réponse de votre part dans les quinze jours, à réception de la présente, l'offre devient caduque.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Marc Luc BOYER

Hôtel de ville - 230 rue de la République - 97431 La Plaine des Palmistes
Tél : 02 62 51 49 10 - Fax : 02 62 51 37 65 - e-mail : maire@la-plaine-des-palmistes.fr

Page 120

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200730-DCM17-300720-
DE
la-plaine-des-palmistes.fr
Date de réception préfecture : 19/08/2017

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20200730-DCM17-300720-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020